

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Cartine Daycare Inc.	Numéro de permis 2012241	Date d'inspection Le 20 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Cartine Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 1766 rue Amirault Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	03 nov. 2021	
Commentaires : Le 50% des éducatrices n'ont pas un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou une formation équivalente. L'Exploitante communiquer avec la Mentor en assurance de la qualité afin de déterminer comment cette exigence sera rencontrée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	27 oct. 2021	
Commentaires : Trois dossiers d'enfant sur cinq n'ont pas une adresse complète pour le médecin			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	27 oct. 2021	
Commentaires : Deux dossiers d'enfant sur cinq n'ont pas une adresse complète pour les contacts d'urgence.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	20 oct. 2021	20 oct. 2021
Commentaires : La routine n'était pas affichée. L'Administratrice a récupéré une copie et l'a affichée. La lacune est maintenant conforme. La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur.	25(d)	20 oct. 2021	20 oct. 2021
Commentaires : Le nom de l'Administratrice n'était pas affichée. L'Administratrice a récupéré une copie et l'a affichée. La lacune est maintenant conforme. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : Certaines structures dans l'aire de jeux extérieure n'ont pas la profondeur de surface de protection requise, indiquée dans le manuel d'instruction du fabricant. L'Exploitante doit s'assurer que la bonne quantité de surface protectrice est en place avant que les enfants soient autorisés à utiliser les structures de jeu.	31(3)	03 nov. 2021	
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : Certaines structures fixes dans l'aire de jeux extérieure n'ont pas la profondeur de surface protectrice requise. L'Exploitante doit s'assurer que la bonne quantité de surface protectrice soit en place avant que les enfants soient autorisés à utiliser les structures de jeux.	33(2)	03 nov. 2021	
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications. Commentaires : La vérification n'a pas été complété pour le mois de septembre.	33(3)	21 oct. 2021	

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, l'Inspectrice a observé le jeu extérieur et intérieur ainsi que l'heure du repas, de la collation et de la sieste.

Une discussion a eu lieu avec l'Administratrice concernant la documentation portant sur chaque enfant. Cette documentation est incluse dans la documentation de groupe. Elle partage que le personnel placera la documentation dans le portfolio de chaque enfant.

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 octobre 2021

Date

original signé par
Sonassa Nabe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 octobre 2021

Date